
Séance du 02 juillet 2010

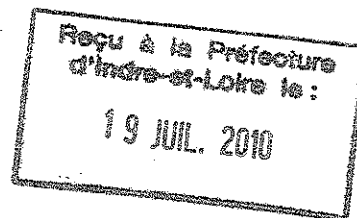
N°2010.07.A.12.

OBJET : TRAVAUX ESTIVAUX DANS LES POLES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le deux juillet deux mille dix à neuf heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Sorigny sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



Absent excusé :

- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Objet des consultations : fourniture et pose de menuiseries rénovation PVC, fourniture et pose de faux plafonds, installation de trois pavés 4x18w au pôle de Montbazou, pose d'une horloge journalière pour l'alimentation des ballons ECS au pôle de Monts (1,2,3 soleil), fourniture et pose d'un portail au pôle de Veigné bourg ;

Vu les offres présentées par les sociétés G. DUBOIS, SARL LD POSE MENUISERIES, SARL DRIESCH, MVA et FORCLUM ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à signer les devis de travaux suivants :

| Objet | Entreprise | Montant en € HT |
|--------------------------------|--------------|-----------------|
| Fourniture et pose portail PVC | G. DUBOIS | 1 842,51 |
| Installation pavés 4x18 w | SARL DRIESCH | 271,74 |
| Fenêtres et faux plafonds | G. DUBOIS | 3 384,10 |
| Horloge ballons ECS | FORCLUM | 472,00 |

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

16 JUL 2010

Publié ou notifié le :

20 JUL 2010

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques Durand

Jacques DURAND